

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/07/113

**Objet** : 113 - Organisation d'un spectacle avec : P.A.P Théâtre (Piano à Pouce Théâtre)

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêt de délégation temporaire de signature du 17 juillet 2023 donnant délégation à M. Gérard Mary.

Vu la proposition présentée par la compagnie P.A.P. Théâtre (Piano à Pouce théâtre)

### Décide

- De donner son accord à l'organisation d'un spectacle intitulé « Mme Joujoux, secrétaire du Père Noël » par la Cie *P.A.P Théâtre* représentée par Isabelle Régnier, présidente, 147 rue Louis Brindeau, 76600 Le Havre, le samedi 16 décembre 2023 à 15h à la médiathèque de Vire Normandie, et ce, pour un montant de 850 euros TTC, tout frais compris.

Fait à Vire Normandie, le 27 juillet 2023

Pour le Maire de Vire Normandie empêché  
et par délégation  
Le Premier Adjoint,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230801-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2023

Affichage : 01/08/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Gérard MARY

